

LA GOUVERNANCE ET LES CODES D'ÉTHIQUE DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

Le surintendant est visé en tout temps par son code d'éthique

Les questions d'éthique et de saine gouvernance sont devenues, au cours des dernières années, un sujet d'actualité. Les récents scandales financiers obligent les entreprises des grandes sociétés, des PME, des corporations sans but lucratif, des associations telles l'ASGQ, des coopératives et des gouvernements, à faire preuve de transparence dans l'application de leur politique de gestion.

Lorsqu'il est question de gouvernance d'entreprises, nous constatons que les responsabilités des membres des conseils d'administration et des gestionnaires tels les surintendants, de même que des employés, se sont accrues au cours des dernières années. Le conseil d'administration, ses comités et ses gestionnaires, le cas échéant, sont en premier lieu responsables de la mise en place des structures de gouvernance et de l'évolution de celles-ci parallèlement au développement de l'entreprise ou de l'association. L'application de ces mesures sera surveillée par le conseil d'administration, alors que l'implantation se fera par la haute direction.

Les entreprises, quelles soient petites, moyennes ou grandes, que ce soit des clubs de golf ou des associations, vont surtout faire face à des problèmes d'éthique, déontologiques et juridiques, qui mettent en cause des valeurs, des obligations et des responsabilités.

Pensons, par exemple, à l'utilisation des renseignements confidentiels, aux questions reliées aux conflits d'intérêt, à la divulgation de faux renseignements ou à l'offre de cadeaux ou de services de la part d'un fournisseur. Ces problèmes resurgissent d'autant plus dans un contexte de ralentissement économique, où les contrats sont plus difficiles à obtenir.

Plusieurs entreprises élaborent des règles intitulées « **Code d'éthique** » ou « **Code de déontologie** » pouvant s'adresser aux dirigeants et aux administrateurs, ainsi qu'aux employés. Ces règles déterminent la mission de l'entreprise, ses principes, ses valeurs et les règles de conduite devant guider les membres d'une organisation, et visent ultimement à sanctionner les comportements fautifs.

D'autres sujets peuvent être abordés tels que notamment la confidentialité, l'honnêteté et l'équité envers différents intervenants (clients, fournisseurs, membres, actionnaires, etc.) et le respect des différentes normes légales et comptables applicables.

Bien que les structures, le contenu et les formes des codes d'éthique varient selon la particularité de chaque entreprise ou association, la plupart du temps, ceux-ci énoncent les obligations et les responsabilités du conseil d'administration, des comités du conseil et/ou de toute autre personne visée, notamment à la haute direction, dont les **surintendants de golf**.

Enfin, les codes prévoient des mécanismes de contrôle, de diffusion et de consultation, comme par exemple, la création d'un comité de gouvernance pour surveiller l'application du code d'éthique et la création d'un poste de conseiller en déontologie ou en éthique.

Plusieurs dirigeants de PME croient que la gouvernance se limite à l'établissement d'un code de « bonne conduite » qui décourage les membres de leur organisation respectives, à se placer dans une situation de conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt. Or, le concept de gouvernance pour une PME, une association ou toute autre organisation, publique ou privée, petite ou grande, est plus large que cette conception.

En effet, les pratiques de bonne gouvernance d'une société doivent contribuer **À CRÉER DE LA VALEUR** au sein de l'organisation afin qu'elle puisse recevoir l'acceptation de tous et surtout l'acceptation de la part des dirigeants, des administrateurs, des membres.

La création « de valeurs » dépasse largement les limites du « terrain de golf » et peuvent aller aussi loin que les employés représentent leur entreprise, même à l'extérieur. Les valeurs de l'entreprise sont très souvent identifiées ou reliées au comportement des employés.

L'adoption d'un code d'éthique ou d'une série de documents édictant les bonnes pratiques de l'entreprise en matière de gouvernance ne donnera aucun résultat et ne créera aucune valeur si le conseil d'administration et les employés ne sont pas sensibles à ce sujet. Sensibiliser tous vos employés à l'importance de l'éthique dans le monde des affaires d'aujourd'hui, particulièrement dans le contexte économique et dans un environnement d'affaires de plus en plus compétitif.

Quoi qu'il en soit, ayez toujours à l'esprit qu'une bonne gouvernance n'est pas seulement une question de bonne structure, mais de bonne pratique, en tout temps et en tout lieu.

Vous êtes surintendant, un mentor, un des principaux acteurs du succès du club de golf et ce en public, au sein de regroupements divers, bref, n'oubliez jamais que vous êtes identifiés à votre club de golf, à votre profession.

Être surintendant de golf membre de l'ASGQ, c'est un engagement d'être un professionnel avec tout ce que cela comporte.

Prenez le soin de relire le code d'éthique de votre association. ▀

NOTRE CODE D'ÉTHIQUE

Attendu que ce code d'éthique et de conduite est adapté pour servir de guide de conduite aux membres de l'Association et pour promouvoir des normes professionnelles élevées en matière de conduite et de services parmi ses membres;

Attendu qu'un code d'éthique et de conduite uniforme, fermement respecté et appliqué, aidera à développer le sens des responsabilités, le caractère et le professionnalisme au sein de l'Association;

Attendu que le défaut par un membre de se conformer aux règles définies dans ce code d'éthique et de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris l'imposition d'amendes, la suspension de privilèges et l'expulsion de l'Association, conformément aux règlements de celle-ci;

Par conséquent l'Association promulgue le code d'éthique et de conduite suivant, et tous les membres y souscrivent et acceptent de s'y conformer:

Tous les membres entretiendront de saines relations avec l'Association et leurs confrères.

Tous les membres reconnaîtront et s'acquitteront de toutes leurs responsabilités

et fonctions au mieux de leurs connaissances et appliqueront des principes reconnus en matière de gestion des opérations et d'entretien du gazon dans toutes leurs activités professionnelles.

Tous les membres s'efforceront d'accroître leurs connaissances professionnelles chaque fois que l'occasion s'y prêtera afin d'élargir leurs propres horizons et ceux de la profession en général.

Tous les membres maintiendront les plus hautes normes en matière de conduite personnelle et professionnelle, de façon à faire ressortir davantage la crédibilité de l'image de l'Association et de la profession de surintendant de terrain de golf.

Aucun membre ne s'engagera dans une correspondance ou une discussion avec un directeur, un membre ou un cadre d'un autre club de golf, ni ne fournira de services professionnels ou consultatifs à un autre club de golf, sans d'abord en aviser le surintendant du club en question.

Aucun membre ne cherchera à obtenir un emploi ou de l'avancement professionnel en se portant candidat à une position déjà occupée par un membre de l'Association, ou

en cherchant de quelque façon que ce soit à obtenir cette position.

Si un membre a connaissance qu'un poste de surintendant de golf est disponible, il fera tout en son pouvoir pour inciter l'employeur éventuel à engager un surintendant qui est membre en bonne et due forme de l'Association.

Aucun membre n'offrira d'endossement au nom de l'Association, ne tirera profit de son affiliation à l'Association en rapport avec un endossement ou ne discréditera de quelque façon le nom, la cote d'estime ou la réputation de l'Association en rapport avec un endossement sans le consentement écrit de l'Association.

Tous les membres appuieront activement les efforts de l'Association visant à aider le public à mieux comprendre et mieux apprécier la profession du surintendant de terrain de golf.

Si un membre a connaissance d'une violation intentionnelle de ce code d'éthique et de conduite, il doit la signaler sans tarder, par écrit, au siège social de l'Association, ou à l'un ou plusieurs des directeurs de l'Association. ▀

Libérez

les minéraux non-disponibles.

- Réduit la teneur en bicarbonate dans le sol
- Réduit la teneur en sodium
- Rend le calcium et le magnésium plus solubles et disponible à la plante
- Augmente l'infiltration d'eau

eximo™

conçu à partir de 

**AQUATROLS®**
www.aquatrols.com

OJ Compagnie
Sherrington, Quebec
(514) 990-2050

Plant Prod Quebec
Chomeday Laval, Quebec
(514) 682-6110